RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 9 décembre 1966

Le Comité permanent des bills privés en général a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Le Comité a étudié le Bill S-38, Loi constituant en corporation The Evangelical Covenant Church of Canada, et est convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relativement à ce bill (fascicule n° 3) est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président, GÉRARD LOISELLE.